

NCA-ROUIBA

Société par actions de droit algérien au capital de 849.195.000 dinars algériens
Zone Industrielle de Rouiba, Route nationale n°5 – BP55 – 1630 Rouiba – Algérie
Registre de commerce numéro : 99 B 0008627

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 22 AVRIL 2020

PREMIERE RESOLUTION – *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2019, avec :

- Total net actif/passif du bilan égal à 7 866 819 876 dinars algériens
- Résultat comptable déficitaire net de 3 075 430 150 dinars algériens

DEUXIEME RESOLUTION – *Affectation du résultat de l'exercice 2019*

Après approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2019, décidée par la présente Assemblée Générale aux termes de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comptable déficitaire net de l'exercice 2019 comme suit :

- Affectation en totalité au compte de report à nouveau

TROISIEME RESOLUTION – *Quitus aux administrateurs*

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de la Société au titre de l'exercice 2019.

QUATRIEME RESOLUTION - *Approbation du paiement des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2019*

L'Assemblée Générale approuve le paiement par la Société des jetons de présence aux administrateurs d'un montant de cent mille dinars algériens (100.000,00 DA) nets d'impôt par administrateur et par séance du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019, soit un montant global, pour l'ensemble des administrateurs, de 5 600 000 dinars algériens.

CINQUIEME RESOLUTION – Conventions visées à l'article 628 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes conformément à l'article 628 du code de commerce relatif aux conventions réglementées, approuve le contenu dudit rapport ainsi que la conclusion par la Société de chacune des conventions qui y sont visées.

SIXIEME RESOLUTION – Ratification de la cooptation de Monsieur Gilles Martignac en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 9 mars 2020, de Monsieur Gilles Martignac, né le 6 février 1966 à Aix-en-Provence (France), de nationalité française, résidant Ilha Lounge, n.º 04, Avenida Murtala Mohamed, s/n, Bairro Salga, Distrito Urbano da Ingombota, Luanda (Angola), en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Mohamed Athmani et pour la durée de mandat restant à courir de Monsieur Mohamed Athmani, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION – Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Claude Palu en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 9 mars 2020, de Monsieur Jean-Claude Palu, né le 28 mars 1943, à Blaye (France), de nationalité française, résidant boulevard des Tranchées 16, 1206, Genève (Suisse), en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Lamia Sekkara Ben Yahia et pour la durée de mandat restant à courir de Madame Lamia Sekkara Ben Yahia, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

HUITIEME RESOLUTION – Constatation de la composition du Conseil d'Administration et de la nomination d'un nouveau Directeur Général

L'Assemblée Générale constate que le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination ou de dernier renouvellement du mandat	Durée du mandat
Monsieur Slim Othmani	Président du Conseil d'Administration	2 juin 2016	Jusqu'à l'assemble générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Madame Thouraya Othmani	Administrateur	2 juin 2016	Jusqu'à l'assemble générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Nom	Fonction	Date de nomination ou de dernier renouvellement du mandat	Durée du mandat
Monsieur Zaher Messouadi	Administrateur	2 juin 2016	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Hassen Khelifati	Administrateur	2 juin 2016	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Ali Harbi	Administrateur	27 juin 2019	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Mohamed Mokhtar Othmani	Administrateur	2 juin 2016	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Gilles Martignac	Administrateur	9 mars 2020	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Monsieur Jean-Claude Palu	Administrateur	9 mars 2020	Jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale prend également acte de la désignation par le Conseil d'Administration du 9 mars 2020 de Monsieur Lotfi Kadaoui, né le 31 juillet 1971, à Meknès, Maroc, de nationalité marocaine, résidant au 4, Chemin Mackley, coopérative des Médecins, Ben Aknon à Alger, en qualité de Directeur Général de la Société en remplacement du Directeur Général Monsieur Slim Othmani qui assurait l'intérim de la Direction Générale et demeure Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorités et quorum requis pour les assemblées ordinaires, donne tout pouvoir au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour accomplir les formalités, notamment de publicité, relatives à la composition du Conseil d'Administration et la désignation du Directeur Général, en ce compris signer, si nécessaire, tout acte modificatif des statuts devant notaire qui serait nécessaire à l'accomplissement desdites formalités.

NEUVIEME RESOLUTION – *Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publicité*

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.